

## RÈGLEMENT MATCH PLAY – 2023

### Conditions d'inscription

Réservé aux joueuses et joueurs ayant disputé **au moins 1 compétition enregistrée par la FFG depuis le 1er janvier 2022.**

Seuls les membres à jour de la cotisation ASGCO peuvent participer.

### Inscriptions

L'enregistrement des inscriptions se fera sur ISP depuis un lien depuis l'ASGCO.

Date limite d'inscription **10 mars 2023**

### Edition des tableaux

**Dames, 1<sup>ère</sup> série Messieurs, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries Messieurs :**

La participation sera limitée à **16 joueurs** retenus dans l'ordre de leur inscription pour les Dames et les 1<sup>ère</sup> série Messieurs, et à **32 joueurs** pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries Messieurs

Le tirage au sort sera effectué par les responsables de la commission sportive.

**Affichage des tableaux le 15 mars 2023.**

### Règlement

Les parties se déroulent sur 18 trous, en stroke-play, par élimination directe.

En cas d'égalité au trou 18 les joueurs devront se départager en « **Play Off** » selon le principe de « **la mort subite** » (trous 1, 2 3 etc...) **sans coups rendus.**

• **1<sup>ère</sup> série Hommes** index maxi 12,4

Départ des plaques blanches, sans coups rendus.

• **Série Dames**

Départ des plaques rouges avec coups rendus.

• **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries Hommes**

Départ des plaques jaunes avec coups rendus.

### Calcul des coups rendus (série Dames et 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries Messieurs)

**Les index de référence seront ceux connus au jour de la partie.**

Les coups rendus sont attribués selon la table des coups rendus du parcours au jour du match.

Les coups rendus en Match Play sont basés sur le handicap de jeu ramené à **25 maximum au jour de la partie** et arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut)

Le joueur dont l'index est le plus élevé reçoit 100% de la différence avec le handicap de jeu de son adversaire dans la limite de 12 coups rendus.

**Exemples :** A index = 45, ramené à 25 contre B index = 13,3 : différence 11,7 arrondie à 12 coups rendus.

### Planning

**Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries messieurs**

- 1<sup>er</sup> et second tour entre le 15 mars et le 15 mai 2023
- Quarts de finales entre le 16 mai et le 1 juillet 2023
- Demi-finales entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 10 septembre 2023
- Finale au plus tard le 10 octobre 2023.

**Pour toutes les autres séries**

- 1<sup>er</sup> tour entre le 15 mars et le 15 mai 2023
- Quarts de finales entre le 16 mai et le 1 juillet 2023
- Demi-finales entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 10 septembre 2023
- Finale au plus tard le 10 octobre 2023

**Le respect des dates** des différentes phases pour disputer les matchs **est impératif.** Une partie prévue entre 2 joueurs ne **peut être reportée qu'une seule fois** en cas d'indisponibilité de l'un des joueurs.

En cas de non inscription du résultat sur les tableaux à la date limite prévue, les joueurs n'ayant pu disputer leur partie **seront éliminés.**